



# HAUTERIVE

LES CHEVALIERS - LA RUE FEUILLEE - LES 80 BESACES - LA CROIX  
GRAND CHAMP - LA PETITE BERGERE - LES CORNETS - CHICHY  
RUE PEPIN - LES BOULMIERS - LA TUILERIE - LE PAVILLON



*Bulletin municipal*

*Février 2025*



## Vœux 2025

Altariennes, Altariens,

Bonjour à tous,

C'est toujours avec autant de plaisir que les Adjointes, mesdames et messieurs les Conseillers municipaux, le personnel communal et moi-même, nous vous adressons nos vœux les plus sincères pour 2025 !

Que cette nouvelle année soit empreinte pour chacun d'entre vous et ceux qui vous sont chers, de santé, de prospérité et de bonheur.

L'année écoulée, nous avons travaillé ensemble pour améliorer et sécuriser notre cadre de vie :

Le marché de travaux publics relatif aux aménagements de voirie et de sécurité en agglomération au carrefour des RD 84 et 91a été confié à la Société Colas. Seules les intempéries du dernier trimestre n'ont pas permis de débiter les travaux, ce qui devrait se faire prochainement.

Les travaux de réfection de la maison communale ont été achevés à la fin du premier trimestre, ce qui a permis d'y installer aussitôt une famille.

Les travaux d'enrochement au passage du Ru des Ventes sous la route qui conduit vers Grand-Champ ont été finalisés. Ce renforcement de la solidité de l'ouvrage et son élargissement permettent le passage des volumineux et lourds engins agricoles d'aujourd'hui.

La plantation de haies et d'arbres à différents endroits de la Commune s'est poursuivie au cours de l'année.

L'installation du nouvel atelier dans le garage communal en contre bas de la Mairie a été achevée offrant ainsi à notre agent technique de meilleures conditions de travail.

Nous avons aussi travaillé, avec l'équipe municipale et les responsables et bénévoles d'associations à renforcer nos liens de convivialité et de solidarité afin de faire de notre village, malgré la dispersion de ses hameaux, un lieu où il fait bon vivre.

Ainsi vous avez pu participer, parents, enfants, à l'atelier « greffage », à la « Chasse aux œufs », participation de sportifs altariens à la course cycliste d'Ormoy, au vide-greniers, au concert organisé par « Les dames de Chœur d'Auxerre » qui s'est achevée par de sympathiques chants et danses dans la cour de la Mairie, à la fête de la bière, au « repas des chasseurs » qui a retrouvé sa place dans le calendrier de nos festivités, et bien sûr le traditionnel « Repas des aînés » auquel nous avons associé cette année « le Noël des enfants », avec un spectacle « de magie » qui a réuni les aînés et les plus jeunes de notre Commune d'Hauterive.

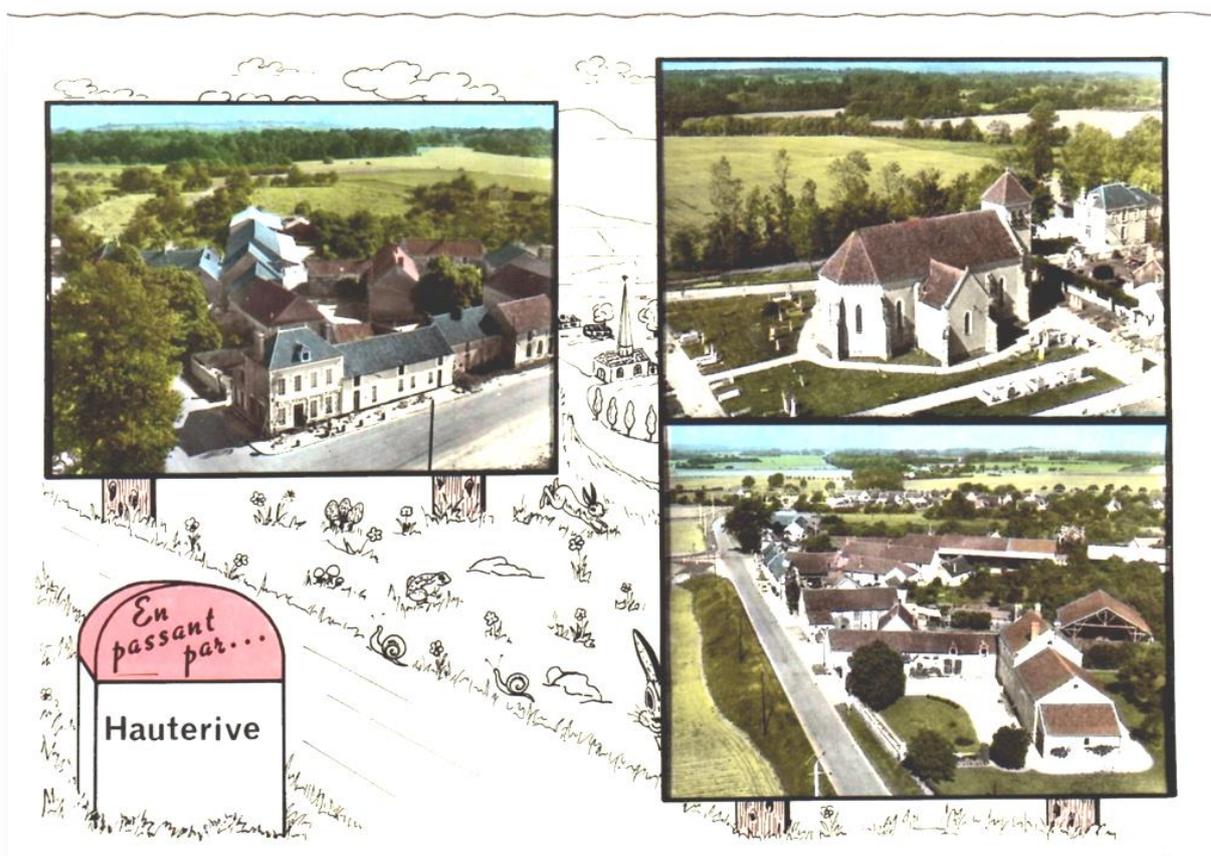
Vous avez été aussi nombreux à participer aux cérémonies nationales en hommage aux morts pour la France et leur pause de convivialité et d'échanges.

En 2025, dernière année complète de notre mandat, nous continuerons d'œuvrer pour vous, en poursuivant nos efforts pour le développement de nos infrastructures, particulièrement en matière de sécurité routière, le manque de civisme de nombreux automobilistes, nous y oblige, nous continuerons à fleurir la Commune. Nous lancerons une étude relative aux eaux de ruissellement des eaux pluviales qui envahissent parfois les jardins et les maisons du hameau « Les Cornets ».

Quant aux festivités, nous devrions retrouver le même dynamisme des organisateurs et en la matière nous sommes toujours ouverts à de nouvelles propositions.

Bonne année à tous.

Le Maire  
D. Delagneau



## *Résumés des réunions du Conseil municipal de la commune de l'année 2024.*

### **Séance du CM du mercredi 17 janvier 2024.**

**DCM 2024-01** – ajout d'une délibération à l'ordre du jour ;

**DCM 2024-02** – proposition de travaux de réfection extérieurs supplémentaires relatifs à la maison communale ;

**DCM 2024-03** – instauration du compte épargne-temps au profit de l'agent technique municipal ;

**DCM 2024-04** – délibération instaurant la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat au profit des agents de la Commune ;

**DCM 2024-05** – délibération autorisant la Commune à vendre l'ancienne tondeuse ;

**DCM 2024-06** – délibération autorisant le Maire à signer toutes les conventions financières avec le SDEY concernant les travaux de toutes natures (principalement d'électricité) sur le territoire de la Commune, lorsque la participation communale totale ne dépasse pas 10 000 € ;

**DCM 2024-07** – délibération permettant un complément de travaux intérieurs dans la maison communale ;

### **Séance du CM du jeudi 07 mars 2024.**

**DCM 2024-08** – mandat donné au CDG89 de lancer une consultation pour la passation d'une convention de participation dans le domaine de la protection sociale complémentaire pour les personnels communaux ;

**DCM 2024-09** - acceptation par le Conseil Municipal après présentation de l'étude et du projet réalisés par l'ATD89 des travaux envisagés pour le renforcement de la sécurité au carrefour des RD 84 et 91 ;

**DCM 2024-10** – autorisation de vente de l'ancienne tondeuse ;

### **Séance du CM du vendredi 12 avril 2024, particulièrement consacrée au budget 2024)**

**DCM 2024-11** – vote des taxes communales (restées inchangées) ;

**DCM 2024-12** – approbation du compte de gestion 2023 de la commune ;

**DCM 2024-13** – vote du compte administratif 2023 de la commune ;

**DCM 2024-14** – affectation du résultat - 182 961,13 € ont été affectés à la couverture d'autofinancement ;

**DCM 2024-15** – décision prise d'amortir le nouveau tracteur-tondeuse sur une période de sept ans ;

**DCM 2024-16** – décision d'amortissement obligatoire des immobilisations incorporelles de la Commune pour un montant de 11 112,64 € ;

**DCM 2024-17** – subventions accordées aux associations ;

**DCM 2024-18** – vote du budget primitif 2024 ; (budget voté à l'unanimité) ;

### **Séance du CM du jeudi 20 juin 2024.**

**DCM 2024-19** – mise en place d'un compte épargne-temps au profit des agents communaux ;

**DCM 2024-20** – décision de réfection de la route menant au « Paradis », lieu-dit Grand Champ au niveau du passage canalisé du Ru des Ventes, afin de mieux supporter la circulation de volumineux et lourds engins agricoles ;

**DCM 2024-21** – signature d'une convention de groupement de commande (diagnostic réseaux assainissement) avec les communes d'Héry et Seignelay pour la réalisation d'un schéma directeur dans le cadre du transfert de compétences eau et assainissement à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 à la communauté de communes Serein et Armance ; (le coût de cette étude est à la charge de la CCSA) ;

### **Séance du CM du mercredi 25 septembre 2024.**

**DCM 2024- 21 bis** – adhésion aux contrats collectifs de Prévoyance et de Santé proposés par le CDG89 ;

**DCM 2024-22** - Approbation de la modification des statuts de la Communauté de communes Serein et Armance en vue du transfert par ses communes membres des compétences « eau » et « assainissement des eaux usées » au 1<sup>er</sup> janvier 2025 ;

**DCM 2024-23** – consultation et choix de l'entreprise après respect des démarches imposées par le code des marchés publics pour l'aménagement de voirie et de sécurité en agglomération- Rond-point- carrefour RD84 et RD 91. Le CM se prononce pour l'offre de la société COLAS ;

**DCM 2024-24** – décision budgétaire modificative n° 1 ;

**DCM 2024-25** – décision budgétaire modificative n° 2 ;

(NB : les décisions modificatives viennent modifier les autorisations budgétaires du budget primitif soit pour intégrer des dépenses nouvelles, soit pour supprimer des crédits antérieurement votés)

**DCM 2024-26** – Appel à projets du SDEY, prise en compte de l'ensemble des conditions d'attribution du règlement d'appel à projets et obtention du subvention ;

### **Séance du CM du lundi 09 décembre 2024.**

**DCM 2024 – 27** – vote de la participation communale à la classe de neige de l'école de Seignelay ;

**DCM 2024-28** – proposition de travaux d'assainissement des bâtiments communaux ;

**DCM 2024-29** – adhésion à la mission mutualisée RGPD proposée par le CDG89 et le CDG54 et désignation d'un délégué à la protection des données ;

**DCM 2024-30** – délibération relative à l'évolution salariale des personnels municipaux ;

**DCM 2024- 31** – révision du recensement des longueurs de voirie communale aux fins de préparation de la DGF 2025 ;

**DCM 2024 – 32** - décision de changement de prestataire informatique ;

**DCM 2024-33** – délibération supplémentaire relative à l'aménagement de voirie et de sécurité au Rond-Point, carrefour des RD 84 et 91 ;

**Recensement de la population - populations légales :**

Notre commune a réalisé pour l'INSEE une enquête de recensement en janvier-février 2022.

Cette « nouvelle population légale » a été authentifiée par décret, elle se substitue au 1<sup>er</sup> janvier 2023, à la population « millésimée 2019 ».

**Commune d'Hauterive :**

Population municipale :	<b>391</b>
Population comptée à part :	<b>6</b>
Population totale :	<b>397</b>

**La population municipale** comprend les personnes ayant leur résidence habituelle sur la commune ;

**La population comptée à part** comprend certaines personnes dont la résidence habituelle est dans une autre commune, mais qui ont conservé une résidence sur le territoire de la commune.

**La population totale** est la somme des deux populations.



# BUDGET

## Vote du compte administratif

Libellés	Investissement		Fonctionnement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés 2023	121 231,51€			687 309,37 €
Opération de l'exercice 2024	193 824,21 €	121 692,43 €	258 452,17 €	343 783,04 €
Totaux	315 055,72 €	121 692,43 €	258 452,17 €	1 031 092,41 €
Résultats de clôture	193 363,29 €			772 640,24 €
Part affectée investissement 2023			62 329,35 €	
Reste à réaliser	48 500,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Résultats définitifs	241 863,29 €	0,00 €	0,00 €	710 310,89 €

## Vote du budget Primitif 2024

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	317 389,64 €	595 213,95 €
Investissement	360 063,29 €	360 063,29 €

## Taux d'imposition

	Taux 2023 Pour mémoire	Taux 2024 Voté
Taxe foncière	33.10 %	33.10 %
Taxe foncière (non bâti)	40.21 %	40.21 %
Contribution foncière des Entreprises	20.80 %	20.80 %

## Attributions des subventions aux associations

Intitulés	Montants subventions
AFSEP	80,00 €
UNA Briennon	300,00 €
Altaripiens en fête	850,00 €
Association chasseurs Hauterive	450,00 €
Total des subventions	1 680,00 e

# Manifestations 2024

L'année 2024 a aussi été marquée par les événements de la vie républicaine, culturelle ou festive :

- **Le 3 février 2024** atelier « greffe de printemps » animé par Monsieur Alain Chartraire ;
- **Le 6 avril 2024** a eu lieu la « chasse aux œufs » organisée par le CCAS ;
- **Le 20 avril 2024** s'est tenue la course cycliste organisée par le club UFOLEP « Prix de la municipalité d'Ormoy » ;
- **Le 28 avril 2024** s'est tenu le traditionnel « vide-greniers » organisé par l'association des « Altaripiens en fête » en partenariat avec la municipalité, le beau temps étant de la partie, ce fût un beau succès !
- **Le 15 juin 2024** s'est tenue pour la deuxième année, la « fête de la bière » organisée par l'Association « Les Altaripiens en fête » qui malgré le temps maussade fut une belle réussite ;
- **Le 22 juin 2024** la chorale « Dames de Chœur » a donné un concert dans notre église suivi d'un vin d'honneur offert par la municipalité ;
- **Le 26 juillet 2024** nous avons pu profiter du passage « du bistrot nomade » organisé par la Communauté de Communes Serein et Armance avec la participation des « Altaripiens en fête » et de la commune. Ce fût une belle soirée festive ;
- **Le 7 septembre 2024** s'est tenu le « repas des chasseurs » qui a régalé une centaine de convives ;
- **Le 30 novembre 2024** s'est tenu dans la grande salle du Manoir, le « repas des aînés », et qui cette année a été suivi par le Noël des enfants qui ont pu être émerveillés par le spectacle de magie et la venue du père Noël, pour la distribution des cadeaux et des chocolats. Le tout organisé par le CCAS



*Fête de la Bière le 15 juin 2024*



*Cérémonie du 11 novembre 2024*



*La chasse aux œufs le 6 avril 2024*

## *Évènements à venir*

- Atelier « greffe de printemps » animé par Mr Alain Chartraire le 8 février 2025
- Chasse aux œufs le 12 avril 2025
- Randonnée pédestre le 6 avril 2025
- Vide grenier le 27 avril 2025
- Fête de la bière le 7 juin 2025
- Concert « Dames de Chœur » le 28 juin 2025
- Grand karaoké d'Hauterive le 5 juillet 2025
- Repas des chasseurs (date à définir)
- Repas des aînés et le Noël des enfants le 29 novembre 2025



*Repas des Aînés le 30 novembre 2024*

# Informations pratiques

## Mairie

1, Place de la Mairie  
89250 Hauterive  
Tél. : 03 86 47 87 32

Courriel : [mairie-hauterive2@wanadoo.fr](mailto:mairie-hauterive2@wanadoo.fr)

Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h à 17h  
Fermée les mercredis

## Maison des services au public (ASAP)

6, rue Gatelot  
89250 Seignelay  
Tél : 03 86 31 08 17  
Ouverte du mardi au vendredi  
De 9h à 12h et de 14h à 18h.

**Agence postale** et relais entre l'administré et les administrations partenaires

## Groupe scolaire de Seignelay

27, rue Gatelot  
89250 Seignelay  
Tél. : 03 86 47 63 92

## Bulletin municipal de Hauterive

**Directeur de la publication**  
Dominique Delagneau **rédaction**  
Commission communication et information

### Photos

Mairie et associations

### Impression

Mairie

1 place de la Mairie

Tél 03 86 47 87 32

Site <https://hauterive89.fr>

E-mail [mairie-hauterive2@wanadoo.fr](mailto:mairie-hauterive2@wanadoo.fr)

## TARIF LOCATION FOYER COMMUNAL

### Altaripiens

1 journée en semaine : 60.00€

Week-end : 90.00€

½ journée uniquement du lundi au vendredi : 30.00€

### Extérieurs

1 journée en semaine : 90.00€

Week-end : 170.00€

½ journée uniquement du lundi au vendredi : 45.00€

Possibilité d'évolution des tarifs



Caution pour la salle : 500.00€

Caution pour le ménage : 120.00€



Location de tables et bancs  
10.00 € le lot (1 table et 2 bancs)  
Pour une durée de 48h

Caution par lot : 100.00€

## Environnement

### Brûlage

Rappel : le brûlage est interdit toute l'année (art. 84 du règlement sanitaire départemental) en zone urbaine, périurbaine et en zone rurale lorsqu'il existe un système de déchèterie car il génère des émissions de nombreuses substances toxiques pour l'homme et contribue largement à la dégradation de la qualité de l'air.

Cette règle s'applique aux particuliers comme aux entreprises.

Les déchets concernés sont les tontes de pelouse, tailles de haies, élagages et débroussaillage.

### Nuisances sonores

Chacun se doit de respecter la réglementation afin de préserver la qualité de vie de la collectivité. Des heures et jours d'utilisation d'engins bruyants (tondeuses, tronçonneuses, motoculteurs, scies...sont fixés :

Jours ouvrables : 8h30/12h et 14h30/19h

Samedi: 9h/12h et 15h/19h

Dimanche et jours fériés : 10h/12h et 16h/18h

L'utilisation des canons effaroucheurs est interdit de 22h00 à 7h00.

### Élagage

Nous rappelons à l'ensemble des habitants que les haies doivent être taillées à l'aplomb du domaine public et leur hauteur doit être limitée à 2 mètres voire moins là où le dégagement de la visibilité est indispensable.

En bordure des voies publiques, l'élagage des arbres et des haies incombe au propriétaire (ou locataire) qui doit veiller à ce que rien ne dépasse de sa clôture. **Merci de respecter cette règle pour le bien-être et la sécurité de tous.**

### Poubelles publiques

Pour rappel, les poubelles publiques mises à dispositions dans la commune sont réservées aux déchets pique-nique et non pour les ordures ménagères. Amende forfaitaire suivant art R634-2 du code pénal

**Merci à tous les propriétaires de chiens** de faire en sorte que les aboiements intempestifs ne dérangent pas le voisinage et de bien vouloir ramasser leurs excréments lors des ballades.

## Recensement citoyen

Les jeunes doivent se faire recenser entre le jour de leurs 16 ans et le dernier jour du 3ème mois qui suit celui de l'anniversaire.

Pour cela, il vous suffit de vous présenter en mairie avec :

- Votre pièce d'identité
- Le livret de famille.

À la suite du recensement, la mairie délivre une attestation de recensement. Cette attestation est notamment nécessaire pour se présenter aux examens et concours publics (dont le permis de conduire, BAC...) avant l'âge de 25 ans.

La mairie ne délivre pas de duplicata. Cette attestation doit donc être conservée soigneusement. Ne fournir que des copies.

En cas de perte ou de vol, il est toutefois possible de demander un justificatif de recensement au centre du service national de Dijon jusqu'à 18 ans. Passé 18 ans, aucun duplicata ne sera fourni.



## Inscription d'office liste électorale pour les jeunes de 18 ans

Si vous avez effectué les démarches de recensement citoyen au moment de vos 16 ans, vous serez inscrit d'office sur les listes électorales à l'âge de 18 ans.

La mairie reçoit de l'Insee les informations et inscrit tout jeune qui atteint l'âge de 18 ans entre le 1<sup>er</sup> mars et le 28 (ou 29) février de l'année suivante.

Si vous devenez majeur pendant une année d'élection (entre le 1<sup>er</sup> mars et la veille de l'élection), vous êtes également inscrit d'office.



## CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014, la durée de validité des cartes nationales d'identité est portée à 15 ans pour les personnes majeures et 10 ans pour les mineurs.

En règle générale si vous sortez du territoire national vous devez être en possession d'une pièce d'identité en cours de validité soit 10 ans en Europe, un passeport au-delà.

Pour toute demande de renouvellement ou première demande, vous renseigner auprès de Maison France Service à Seignelay ou à la mairie de Migennes.



# Environnement

*Un objectif réalisable : améliorer la qualité du tri*

**Les ordures ménagères, n'en faisons plus des tonnes ! Pensons à notre environnement !!**

Compétente en matière de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés (DMA) la Communauté de communes cherche à maîtriser tous les coûts de gestion et à préserver l'environnement.

Sur notre territoire, en 2023 ce sont 16 520 tonnes de déchets qui ont été collectées en porte à porte, déchèteries et conteneurs de verre, soit 679 kg/habitant tous déchets confondus (75 kg pour le seul sac noir).

L'analyse d'une poubelle « moyenne » montre que les ordures pouvant encore être triées et/ou recyclées représentent près de 40% du contenu.

## Pour mieux trier

*Jetez moins, jetez mieux...  
Donnez, recyclez, réparez,  
compostez avant de jeter !*

### LES DÉCHÈTERIES

La carte, disponible à la Communauté de communes, permet d'accéder aux 3 déchèteries du territoire. Les dépôts sont gratuits pour les particuliers. Vous pouvez apporter vos encombrants et vos déchets verts.

**BRIENON/ARMANÇON**  
Lundi, mercredi, jeudi, vendredi et samedi :  
10:00 - 12:00 / 14:00 - 17:00

**SAINT-FLORENTIN**  
Du lundi au vendredi  
10:00 - 12:00 / 14:00 - 17:00  
Samedi : 09:00 - 12:00 / 14:00 - 17:00

**SEIGNELAY**  
Lundi, mardi, mercredi, vendredi et samedi :  
10:00 - 12:00 / 14:00 - 17:00  
Déchèteries fermées les jours fériés.  
🕒 Horaires d'été : fermeture à 18 h.



### PENSEZ AU COMPOSTAGE !

Composteurs 330 litres et 650 litres + bioseau en vente à la CCSA.

Restes de repas (hors viande et poisson), marc de café avec filtre, coquilles d'oeufs, essuie-tout et serviettes papier usagés, épluchures fruits et légumes, fleurs, sachets de thé, tonte de gazon, feuillage, fleurs sèches, bois de taille broyés, brindilles...

Aérez et remuez régulièrement

Arrosez si nécessaire

Terreau pour le jardin au bout de 6 à 8 mois

### Tous les emballages se trient

 **SACS JAUNES**  
À retirer dans votre mairie



▶ **Papiers, emballages et briques carton**  
Paquets de gâteaux, de céréales, de lessive, suremballages de yaourts, boîtes à oeufs, briques de lait, de soupe, de jus de fruits, boîtes fast-food, journaux, magazines, publicités, enveloppes...



▶ **Bouteilles et flacons plastique**  
Lait, eau, jus de fruits, soda, yaourt à boire, lessive, produits d'entretien et d'hygiène...



▶ **Emballages métalliques bien vidés**  
Cannettes, aérosols, conserves, bidons de sirop, barquettes aluminium...



▶ **Tous les autres emballages plastique**  
Produits de crèmerie, boîtes à oeufs, dentifrice, sacs plastiques, films et blisters...

 **COLONNE À VERRE**  
Sans bouchon, ni couvercle, ni capsule

▶ **Tous les pots, bocaux et bouteilles en verre.** Pas besoin de les laver.



 **SACS NOIRS**

▶ **Tout ce qui n'est pas recyclable**  
Couches, pots de fleurs et vaisselle cassés, couverts et vaisselle jetables...  
▶ Mouchoirs et papier essuie-tout, restes alimentaires...

Un doute ?... Jetez dans le sac noir !

Rappel : Les administrés qui déménagent dans une autre commune dépendante de la communauté de commune de Saint Florentin doivent conserver leur carte de déchèteries

# Calendrier des collectes 2025

## 2025

CALENDRIER DE COLLECTE des déchets

# HAUTERIVE



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
Accueil : 03 86 80 50 50  
Service déchets : 03 86 43 46 43

**JOUR DE COLLECTE EXCEPTIONNELLEMENT MODIFIÉ →**

JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE	JAN. 2026
1M <b>01</b>	1S	1S	1M	1J <b>18</b>	1D	1M	1V	1L	1M <b>40</b>	1S	1L	1J <b>01</b>
2J	2D	2D	2M <b>14</b>	2V	2L	2M <b>27</b>	2S	2M	2J	2D	2M	2V
3V	3L	3L	3J	3S	3M	3J	3D	3M <b>36</b>	3V	3L	3M <b>49</b>	3S
4S	4M	4M	4V	4D	4M <b>23</b>	4V	4L	4J	4S	4M	4J	4D
5D	5M <b>06</b>	5M <b>10</b>	5S	5L	5J	5S	5M	5V	5D	5M <b>45</b>	5V	5L
6L	6J	6J	6D	6M	6V	6D	6M <b>32</b>	6S	6L	6J	6S	6M
7M	7V	7V	7L	7M <b>19</b>	7S	7L	7J	7D	7M	7V	7D	7M <b>02</b>
8M <b>02</b>	8S	8S	8M	8J <b>16</b>	8D	8M	8V	8L	8M <b>41</b>	8S	8L	8J
9J	9D	9D	9M <b>15</b>	9V	9L	9M <b>28</b>	9S	9M	9J	9D	9M	9V
10V	10L	10L	10J	10S	10M	10J	10D	10M <b>37</b>	10V	10L	10M <b>50</b>	10S
11S	11M	11M	11V	11D	11M <b>24</b>	11V	11L	11J	11S	11M	11J	11D
12D	12M <b>07</b>	12M <b>11</b>	12S	12L	12J	12S	12M	12V	12D	12M <b>46</b>	12V	12L
13L	13J	13J	13D	13M	13V	13D	13M <b>33</b>	13S	13L	13J	13S	13M
14M	14V	14V	14L	14M <b>20</b>	14S	14L	14J	14D	14M	14V	14D	14M <b>03</b>
15M <b>03</b>	15S	15S	15M	15J	15D	15M	15V	15L	15M <b>42</b>	15S	15L	15J
16J	16D	16D	16M <b>16</b>	16V	16L	16M <b>29</b>	16S	16M	16J	16D	16M	16V
17V	17L	17L	17J	17S	17M	17J	17D	17M <b>38</b>	17V	17L	17M <b>51</b>	17S
18S	18M	18M	18V	18D	18M <b>25</b>	18V	18L	18J	18S	18M	18J	18D
19D	19M <b>08</b>	19M <b>12</b>	19S	19L	19J	19S	19M	19V	19D	19M <b>47</b>	19V	19L
20L	20J	20J	20D	20M	20V	20D	20M <b>34</b>	20S	20L	20J	20S	20M
21M	21V	21V	21L	21M <b>21</b>	21S	21L	21J	21D	21M	21V	21D	21M <b>04</b>
22M <b>04</b>	22S	22S	22M	22J	22D	22M	22V	22L	22M <b>43</b>	22S	22L	22J
23J	23D	23D	23M <b>17</b>	23V	23L	23M <b>30</b>	23S	23M	23J	23D	23M	23V
24V	24L	24L	24J	24S	24M	24J	24D	24M <b>39</b>	24V	24L	24M <b>52</b>	24S
25S	25M	25M	25V	25D	25M <b>26</b>	25V	25L	25J	25S	25M	25J	25D
26D	26M <b>09</b>	26M <b>13</b>	26S	26L	26J	26S	26M	26V	26D <b>1h</b>	26M <b>48</b>	26V	26L
27L	27J	27J	27D	27M	27V	27D	27M <b>35</b>	27S	27L	27J	27S	27M
28M	28V	28V	28L	28M <b>22</b>	28S	28L	28J	28D	28M	28V	28D	28M <b>05</b>
29M <b>05</b>	29S	29S	29M	29J	29D	29M	29V	29L	29M <b>44</b>	29S	29L	29J
30J	30D	30D <b>1h</b>	30M <b>18</b>	30V	30L	30M <b>31</b>	30S	30M	30J	30D	30M	30V
31V	31L	31L	31S	31S	31J	31J	31D	31V	31V	31V	31M <b>01</b>	31S

Sacs jaunes à sortir la veille au soir  
 Sacs noirs  
 Changement d'heure national

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SEREIN ET ARMANCE - 37 avenue du Général Leclerc 89600 SAINT-FLORENTIN  
 Du lundi au vendredi : 9h - 12h / 14h - 17h | [www.cc-sereinarmance.fr](http://www.cc-sereinarmance.fr) | [dechets@cc-sereinarmance.fr](mailto:dechets@cc-sereinarmance.fr)

Merci de sortir vos sacs et poubelles la veille

# Communauté des communes

## Informations de pratiques des communes

Tous les particuliers doivent trier leurs biodéchets (déchets dégradables naturellement par des micro-organismes vivants) et ne plus jeter avec les ordures ménagères (sacs noirs).

La CCSA encourage la valorisation sous forme de compost de ces déchets constitués pour l'essentiel d'épluchures, de produits de cuisine et de restes de repas. Chaque foyer peut se procurer un composteur en bois (accompagné d'un bio seau) à tarif préférentiel.

### Les règles pour fabriquer un bon compost

1. Installer le composteur à même le sol, dans un endroit légèrement ombragé et pas trop loin de l'habitation.
2. Fragmenter les matières pour faciliter la décomposition avant de les déposer dans le composteur.
3. Respecter le bon équilibre carbone/azote en alternant 2/3 de déchets de cuisine humides et azotés (fanés de légumes, épluchures...) et 1/3 de déchets de jardin secs et carbonés (feuilles mortes, sciure...)
4. Remuer régulièrement pour accélérer le processus.
5. Maintenir une humidité suffisante. Si le composte est trop sec, ouvrir le couvercle lorsqu'il pleut ; s'il est trop humide, garder le couvercle ouvert par grand soleil.

Quels déchets composter ?

Sans hésiter

- Les déchets de cuisine : épluchures, marc de café, filtres en papier, pain, laitage, croûtes de fromages, fanés de légumes abîmés, etc.
- Les déchets de jardin : feuille, fleurs fanées, etc.
- Les déchets de maison, mouchoirs en papier, essuie-tout, cendres de bois, sciures, copeaux, sacs kraft, cartons salis non imprimés (produits polluants)

Avec précaution

- Les déchets durs (branches, noyaux...) : à broyer avant de les placer dans le composteur.
- Les agrumes (trop acides).
- La viande : de préférences en petits morceaux au centre du tas et hors d'atteinte des animaux.
- Les coquillages et les coquilles d'œufs : ils ne se décomposent pas mais leur usure apporte des éléments minéraux et leurs formes facilite l'aération.

Jamais

- Les litières animales.
- Les couches culottes.
- Les mégots.
- Les cendres de charbon.

- Les sacs d'aspirateurs.
  - Les huiles de fritures (en déchèterie).
  - Les capsules de café métalliques (en déchèterie).
- Plus de renseignements auprès du service déchets de la CCSA : 03 86 80 50 50 ou [dechets@cc-sereinarmance.fr](mailto:dechets@cc-sereinarmance.fr)

## *Son héritage*



*Inondations, incendies, sécheresse,  
virus...*

*Josette Goudrot*

## *Transfert de la compétence « eau et assainissement » de la Commune à la Communauté de Communes Serein et Armance (CCSA) à compter du 1er janvier 2025.*

Comme vous pouvez l’imaginer ce transfert de compétence des 29 communes de notre territoire à une seule et même entité, la CCSA représente un immense « chantier », c’est pour cela que le Conseil Communautaire, sur proposition de son Président, a décidé à une large majorité d’anticiper ce transfert d’une année.

Ce transfert souhaité par l’Etat permettra notamment de garantir la sécurité de l’approvisionnement en eau sur l’ensemble de la CCSA et d’améliorer la qualité de nos rejets d’eaux usées tout en limitant les fuites d’eau et en protégeant les milieux naturels.

Tous ces enjeux exigeant une réorganisation des services et impliquant des investissements importants sur plusieurs années impacteront le prix de l’eau.

Cette augmentation sera progressive, elle se justifiera par les travaux à réaliser et par l’application obligatoire d’une TVA de 5,5 sur les factures d’eau.

Si tous les foyers de notre Commune sont concernés par le réseau collectif d’alimentation en eau potable, seuls 53 d’entre eux sont raccordés au réseau public de collecte des eaux usées, les autres dépendront toujours du service public d’assainissement non collectif (SPANC)

Au cours de l’année 2025, je ne manquerai pas de vous tenir au courant de la marche anticipée du transfert de compétence « eau-assainissement » à la CCSA.



# *Le coin du poète...*

## UN PEU DE FANTASIE

J'aimerais vous parler un peu de notre village. Et si j'étais un brillant conteur, je pourrais l'évoquer à travers les noms de ses hameaux, de ses lieux-dits et même d'endroits dont les noms ne se transmettent que par la tradition orale.

Je pourrais par exemple, parler de la Petite Bergère, ravissante jeune fille sortie tout droit d'un conte, qui nous entraînerait vendre aux habitants de la rue Pépin, dans des Cornets façonnés par ses soins, des Tourtes Rondes dorées à souhait sorties du Vieux Four. Peut-être pourrait-elle, par un radieux début de mois de mai, s'aventurer par le Chemin de la Vierge, dans un petit bois du Gouin, pour y cueillir de délicats et odorants brins de muguet... Ou bien pourrait-elle peut-être, descendre par le Poirier de la Gauchère pour se reposer quelques instants sur le socle usé par le temps de la Croix Brossière... A cette occasion, il se pourrait qu'elle y rencontre deux beaux Chevaliers qui, traversant la Rue Feuillée, transporteraient Quatre-Vingt Besaces de beau blé mûr pour le faire moudre à la Ferme du Château... Mais elle pourrait aussi conduire son blanc et paisible troupeau aux environs de Chichy se désaltérer avec l'eau miraculeuse de la Fontaine Saint Martin. Peut-être pourrait-elle choisir un autre chemin traversant le Rû des Ventes et passant par la Queue au Veau puis la Tête à la Vache, déboucher sur les rives charmantes du Serein...

Et puis, pourquoi ne pas envisager, dans la mystérieuse Ruelle aux Loups, vers Grandchamp, une sinistre rencontre à laquelle elle échapperait miraculeusement grâce à la proximité du Paradis ? Mais pour terminer, afin de préférer une fin heureuse, pourquoi ne pas envisager une idylle entre un beau Chevalier et notre douce héroïne ? Si bien qu'en fin de compte (et plutôt en fin de conte), on pourrait dire qu'ils furent heureux et eurent beaucoup d'enfants...

Voilà ce que vous pourriez envisager, et bien d'autres possibilités encore, chers lecteurs et chères lectrices, en laissant libre cours à votre imagination que je sais fertile et sans limites...

Pour ma part, n'étant qu'un écrivillon plutôt rêveur, je préfère, pour terminer, vous proposer, en tant que modeste rimailleur, le poème suivant :



## Réverie

Souvent sur ma colline, à la tombée du jour,  
Je me prends à rêver comme le troubadour.  
Alors que lentement, la nuit tisse son voile,  
Je retrouve en secret le chemin des étoiles.  
Pégase me rejoint, douce monture ailée  
Qui m'accompagnera pour cette chevauchée.  
Nous entrons dans le jeu des constellations  
Où se joue le ballet de la création.  
Le Cygne nous salue depuis la Voie Lactée  
Qui étend devant nous toute sa volupté.  
La Lyre nous présente un air mélodieux  
Emplissant l'univers de sons harmonieux.  
Hercule et Orion, ensemble vont chasser,  
L'un tenant sa massue, l'autre son baudrier.  
La Grande Ourse esquisse des bonds, des pirouettes  
En jouant au ballon avec notre planète,  
Une poussière infime en cette immensité  
Qui doit nous inciter à plus d'humilité.  
Parfois, nous faisons halte au milieu des nuages,  
Voyageurs fatigués, déposant leurs bagages.  
Mais la fraîcheur m'étreint et soudain me réveille  
Encor tout étonné par toutes ces merveilles.  
Je reviendrai demain, espérant retrouver  
Ces douces sensations qui m'ont tant fait rêver.

Christian Goudrot

# Le coin cuisine

## Clafoutis courgettes et chorizo



### Ingrédients :

3 courgettes moyennes  
100 g de chorizo coupé en rondelles  
100 g de fromage râpé  
4 œufs  
200 ml de crème fraîche  
100 ml de lait  
50 g de farine  
1 gousse d'ail émincée  
1 bouquet de persil haché  
Sel, poivre  
Beurre pour le moule

### Recette :

Préchauffer le four à 180°C  
Beurre un plat  
Laver les courgettes et les couper en rondelles fines.  
Faire revenir les rondelles dans une poêle jusqu'à ce qu'elles soient légèrement dorées.  
Ajouter l'ail émincé et poursuivre la cuisson quelques minutes. Assaisonner avec du sel et du poivre.  
Dans un saladier, battre les œufs avec la crème fraîche et le lait, ajouter la farine tamisée, mélanger jusqu'à obtenir une pâte lisse.  
Incorporer le fromage râpé, le persil haché et les rondelles de chorizo.  
Disposer les rondelles de courgettes dans le fond du plat beurré, verser la préparation à base d'œufs sur les courgettes.  
Enfourner dans le four préchauffé et cuire pendant 30-35 minutes ou jusqu'à ce que le clafoutis soit bien doré et bien cuit.  
Laisser tiédir légèrement avant de servir.

Bon appétit !

## *Hauterive autrefois*



*Année scolaire 1951*

*Si vous possédez des documents anciens concernant notre commune, pourriez-vous nous les confier afin qu'ils soient reproduits et insérés dans notre prochain bulletin.*